

## Avis du SAGE sur des dossiers d'autorisation environnementale

### Disposition du SAGE EGma concernée

Toutes les dispositions et les règles

### Contexte / description

Pour rappel, la CLE du SAGE est saisie pour avis sur tous les dossiers d'autorisation environnementale sur son territoire (Gironde et Charente-Maritime). La CLE a 45 jours pour rendre un avis sinon il sera réputé favorable. Le bureau de la CLE assure ce pouvoir pour le compte de la CLE.  
 Désormais, l'équipe du pôle eau du SMIDDEST recevra les dossiers réglementaires pour conseil technique AVANT sollicitation de la CLE. L'équipe aura 30 jours pour répondre. Il s'agit de préciser tous les éléments du dossier manquants, non précis, à revoir,... auprès des services de l'Etat. Ceux-ci font ensuite un retour auprès du pétitionnaire qui renvoie (ou non) un dossier modifié. C'est cette version modifiée qui sera soumise pour avis à la CLE.

Depuis mars 2020, les dossiers soumis à consultation du bureau de la CLE et pour lesquelles une délibération a été prise sont:

- Projet de réalisation de réparation des conduites de rejet du CNPE du Blayais sur le territoire de la commune de Braud-et-Saint-Louis --> non conforme - délibération prise le 25 mars 2020 après consultation écrite
- Projet de travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau du canal de Ceinture Sud --> conforme avec prescriptions - délibération prise le 25 mars 2020 après consultation écrite
- Projet d'augmentation de la capacité de traitement d'une unité de méthanisation-SAS MEDOC BIOGAZ --> conforme sous réserve de la mise en oeuvre de prescriptions - délibération prise le 14 mai 2020 après consultation écrite.

#### Projet soumis à consultation technique de l'équipe du pôle eau du SMIDDEST:

- un avis technique a été rendu sur le document d'incidences des prélèvements temporaires en eaux superficielles en Gironde hors zone de répartition des eaux pour la période été 2020 déposé par la Chambre d'agriculture Gironde. Cet avis (rendu en avril 2020) a été réalisé en discussion avec les techniciens de bassins versants concernés (Pointe Médoc, Communauté de communes de l'Estuaire). Les remarques ont principalement porté sur des éléments de contexte ou de description des milieux incorrectes et un manque de données pour juger de l'impact des prélèvements sur le milieu. Cette demande a lieu tous les ans. Les services de l'Etat ont demandé au pétitionnaire d'actualiser le dossier en corrigeant toutes les erreurs de description. Par ailleurs, pour le projet dossier (2021), des données concernant l'impact des prélèvements sur le milieu devrait être apportées (notamment par la DREAL).

- le SMIDDEST est actuellement sollicité pour avis technique (non officielle) pour deux dossiers

- Un projet de création d'un parc d'activités sur la commune d'Avensan porté par la communauté de communes Médullienne (sollicitation par la DDTM de Gironde)
- Un projet de création de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles porté par Bordeaux métropole (sollicitation par Bordeaux métropole)

#### Concernant l'actualité des dossiers:

- la CLE avait émis un avis compatible et conforme sur le système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes - la Palmyre en juin 2019. Le projet a été autorisé par la Préfecture de Charente-Maritime le 27 février 2020
- La CLE avait émis un avis compatible et conforme sur le projet de prélèvement et rejet d'eau dans la Garonne en vue d'assurer l'alimentation en eau industrielle de la Presqu'île d'Ambès en décembre 2019. Le projet a été autorisé par la Préfecture de Gironde le 25 mars 2020

Pour rappel, l'ensemble des délibérations prises par la CLE du SAGE sont à retrouver sur le site internet du SMIDDEST (<https://www.smiddest.fr/mise-en-oeuvre-et-suivi-du-sage.html>)

\*L'équipe du pôle eau du SMIDDEST ne soumet pas pour avis les dossiers qu'elle reçoit pour consultation technique. En effet, dans tous les cas, le projet sera soumis à la CLE (et au mieux dans une meilleure version).

### Calendrier de l'étude

/

### Coût de l'étude / partenaires

/

### Auteure et contact pour plus d'informations

Valérie BRICHE  
animatrice SAGE Egma  
v.briche@smiddest.fr  
06 87 52 36 72

Barbara LALEVE  
Chargée de missions zones humides et bassins versants  
b.laleve@smiddest.fr  
07 89 64 23 62

#### Pour aller plus loin:

arrêté d'autorisation préfectoral pour la Charente-Maritime: <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Dossiers-loi-sur-l-eau/Arretes-d-autorisation>

Arrêté d'autorisation préfectoral pour la Gironde: <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Arretes-d-autorisation-delivres-au-titre-de-la-Loi-sur-l-Eau>